

ANNEXE 1 : TRAVAUX SUR LESQUELS PORTE LA DELIBERATION / LIEUX DE FORMATION / FORMATIONS PROFESSIONNELLES ASSUREES / PERSONNES CHARGEES DE L'ENCADREMENT

Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Locaux de la collectivité / établissement	Chantier extérieur	Si locaux différents de ceux de la collectivité/établissement, préciser l'adresse
1	Activité D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Activité D. 4153-18* - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 tel que défini à l'article R. 4412-98.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Equipement de travail D. 4153-21* - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-46	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Equipement de travail D.4153-22* - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Milieu de travail D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Equipement de travail D. 4153-27 - conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Equipement de travail D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Equipement de travail D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Activité D. 4153-30 - travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipement de protection individuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Equipement de travail D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Equipement de travail D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Milieu de travail D. 4153-34 - 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	Activité D. 4153-35 - travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
Agent de la petite enfance Agent polyvalent espaces verts extérieur des bâtiments, voirie Agent de restauration et d'animation	Chefs de services ATSEH Espaces verts, Bâtiment Voirie, Restaurant Seeblane et piscine de Seeblane
outil de coupe - de nettoyage - de perçage	Agent des services techniques encadrés par les chefs de service.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 31/03/2025
 Publié le 1/4/2025
 ID : 045-214501421-20250327-2025_24-DE



*soumis à une valeur limite d'exposition (VLEP) ** tout site extérieur pour un travail temporaire (si les adresses ne sont pas connues au moment de la délibération, elles seront alors tenues à disposition de l'ACFI)

ANNEXE 2 : DETAIL DES TRAVAUX ET EQUIPEMENTS CONCERNES

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 045-214501421-20250327-2025_24-DE



**Equipements de travail concernés par la délibération
(c'est-à-dire visés par la réglementation rappelée dans la partie 4)**

	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées dans l'annexe 1	Nom des équipements de travail	Observations éventuelles
1	Entretien des espaces verts	Chaussures de sécurité	outils utilisés
2	Entretien de la voirie	Bardriers fluorescents	outil de coupe
3	Entretien des bords inguts	Casques anti bruit	outils de perçage
4	(dont piscine)	Lunettes de protection	outils de nettoyage
5		Casque forestier	
6		Gants, masques	
7		protections auditives	
8		Tenue haute visibilité	
9	Accompagnement des enfants	Protections auditives	
10	école, restaurant scolaire	Lunettes de protection	
11	prescolaire	Gants	
12		chaussures de sécurité	
13		Tenue haute visibilité	
14		pour les travaux	
15		chaussure de protection	
16		Tenue pour le restaurant scolaire	
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

Ajouter autant de lignes que nécessaire

Intervention en milieu de travail hyperbare D.4153-33

	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles indiquées dans l'annexe 1	Type de milieu hyperbare, valeur de pression (hectopascals) et durée des interventions (h)	Observations éventuelles
1			
2			

Ajouter autant de lignes que nécessaire

Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs D. 4153-34

	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles indiquées dans l'annexe 1	Type de milieu confiné ou cuves et durée des interventions (h)	Observations éventuelles
1			
2			

Ajouter autant de lignes que nécessaire

Activités impliquant l'exposition à des agents chimiques dangereux (ACD), cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) D. 4153-17

	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées dans l'annexe 1	Nom des ACD et Marque ou Distributeur	Observations éventuelles
1	Entretien ATSEH	Econet Easymatic / Senet 3D pamplemousse	
2		JEDOR 3D / Biocan / ANTIKAL / Performance	
3		Hygiène / Clean Vaps	
4	Entretien espaces verts voirie	Nettoyant vif super concentré	
5	Bâtiment (dont piscine)	Béton Debean, Captor, Biocan ultimate	
6		Enrobé à froid EPOXY, Chlore pour piscine	
7		Absorbant terre de diatomée	
8		Peinture de marquage au sol.	
9		Acide chlorhydrique - white spirit - Solvapeint	

Ajouter autant de lignes que nécessaire

Activités impliquant l'exposition à l'amiante D.4153-18

	Nature des opérations nécessaires aux formations professionnelles indiquées dans l'annexe 1	Type de matériau amianté (calorifugeage, fibrociment, etc.)	Niveau d'empoussièremement prévu (fibres/litre)	Observations éventuelles
1				
2				
4				

Ajouter autant de lignes que nécessaire